

PREMIÈRE DEMANDE		
Vous ne possédez ni passeport ni carte nationale d'identité	Vous n'avez pas de passeport et vous possédez une carte nationale d'identité sécurisée	Vous n'avez pas de passeport et vous possédez une carte nationale d'identité non sécurisée valide ou périmée depuis moins de deux ans
	SIMPLIFIÉ	SIMPLIFIÉ
Pièces requises		
2 photos d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35mm x 45mm	2 photos d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35mm x 45mm	2 photos d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35mm x 45mm
1 justificatif de domicile	1 justificatif de domicile	1 justificatif de domicile
Un justificatif d'état civil : copie intégrale d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois ou à défaut, copie intégrale d'acte de mariage		
	La carte nationale d'identité sécurisée dont le demandeur est déjà titulaire	La carte nationale d'identité dont le demandeur est déjà titulaire
Un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas		

RENOUVELLEMENT		
Vous possédez déjà un passeport sécurisé	Vous possédez un passeport non sécurisé périmé depuis moins de deux ans ou vous avez une carte nationale d'identité sécurisée	Vous possédez un passeport non sécurisé périmé depuis plus de deux ans et vous n'avez pas de carte nationale d'identité sécurisée
SIMPLIFIÉ	SIMPLIFIÉ	
Pièces requises		
2 photos d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35mm x 45mm	2 photos d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35mm x 45mm	2 photos d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35mm x 45mm
1 justificatif de domicile	1 justificatif de domicile	1 justificatif de domicile
		Un justificatif d'état civil : copie intégrale d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois
L'ancien passeport sécurisé dont le renouvellement est demandé	La carte nationale d'identité sécurisée ou le passeport non sécurisé	L'ancien passeport
		Un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas, dans le cas où la CNI est périmée depuis plus de 2 ans

LE NOM SUR LE PASSEPORT		
SITUATION DU DEMANDEUR	PRINCIPE	PIÈCES À FOURNIR
Tous les demandeurs	Possibilité de faire figurer, à titre d'usage, les noms de ses deux parents accolés dans l'ordre souhaité	Acte d'état civil faisant apparaître la double filiation
Personne mariée	La personne mariée peut utiliser soit le nom de son époux, soit un double nom (son propre nom et celui de son époux, dans l'ordre souhaité)	Un extrait de l'acte de naissance du conjoint, avec mention de son (ou de ses) mariage(s) ou de sa filiation ou le livret de famille avec filiation complète
Personne divorcée	En cas de divorce, pour porter le nom de son ex-conjoint, une autorisation doit être sollicitée	Jugement de la décision de justice (divorce, par exemple), mentionnant l'autorisation de porter le nom de l'ex-conjoint ou l'autorisation de l'ex-conjoint
Personne veuve	La mention "veuf X ou veuve X" précédant le nom d'usage peut être demandée	Un extrait de l'acte du décès du conjoint ou le livret de famille avec filiation complète

DEMANDE SUITE À UNE PERTE OU UN VOL

Le passeport perdu ou volé est un passeport biométrique OU le passeport perdu ou volé était valide ou périmé depuis moins de deux ans	Vous pouvez présenter une carte nationale d'identité sécurisée OU une CNI non sécurisée valide ou périmée depuis moins de deux ans	Le passeport perdu ou volé était périmé depuis plus de deux ans et vous ne pouvez pas présenter de carte nationale d'identité sécurisée
SIMPLIFIÉ	SIMPLIFIÉ	

Pièces requises

La déclaration de perte ou de vol	La déclaration de perte ou de vol	La déclaration de perte ou de vol
2 photos d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35mm x 45mm	2 photos d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35mm x 45mm	2 photos d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue, format 35mm x 45mm
1 justificatif de domicile	1 justificatif de domicile	1 justificatif de domicile
		Un justificatif d'état civil : copie intégrale d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois
	Carte nationale d'identité	
		Un justificatif de la nationalité si le justificatif d'état civil ne suffit pas, dans le cas où le passeport est périmé depuis plus de 2 ans

REMISE DU PASSEPORT : le passeport est remis personnellement au demandeur au lieu du dépôt du dossier. Le demandeur signe le passeport en présence de l'agent qui le lui remet. Lors d'un renouvellement, le nouveau passeport est remis contre restitution de l'ancien.

CAS DE REMPLACEMENT GRATUIT DU PASSEPORT

Principe :

un remplacement gratuit du passeport en cours de validité est possible si
Le titulaire a changé d'état civil ou s'il souhaite mentionner un nom d'usage, de mariage ou de veuvage,
Le titulaire a changé d'adresse,

Le passeport ne comporte plus de feuillets disponibles pour les visas,
L'administration a commis une erreur lors de son établissement,

Le titulaire possède un passeport ancien modèle (dit "Delphine") délivré après le 25/10/2005 et s'il apporte la preuve par justificatif, d'un déplacement (ou d'un transit) à venir pour les États-Unis.

Il en est de même pour le renouvellement, au bout de 5 ans, des passeports périmés, sur lesquels étaient inscrits des enfants mineurs lorsque le droit de timbre a été acquitté pour 10 ans.



DEMANDE DE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE ADULTE

Bénéficiaire : le demandeur doit être de nationalité française

Durée de validité : 10 ans

Coût : timbres fiscaux de 86 euros (trésoreries ou bureaux de tabac)

Dans certains cas le renouvellement peut se faire gratuitement suivant la date de validité (voir en mairie)

Dépôt de la demande : le demandeur doit déposer en personne sa demande

Les démarches peuvent être effectuées :

- dans l'une des 2000 mairies équipées sur le territoire français
- dans les représentations diplomatiques de la France à l'étranger équipées, quelque soit le lieu d'habitation du demandeur.

MAIRIE	HORAIRES
MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU 1 rue de l'Hôtel de Ville - BP 428 38317 BOURGOIN-JALLIEU CEDEX Tél : 04 74 93 00 54, Fax : 04 74 28 30 02 Site internet : http://www.bourgoinjallieu.fr	Du lundi au vendredi : de 8H à 12H et de 13H30 à 18H Le samedi : de 8H30 à 12H En août : fermeture à 17H et pas de permanence le samedi matin
MAIRIE DE CRÉMIEU Place de la Nation 38460 CREMIEU Tél : 04 74 90 70 92, Fax : 04 74 90 88 86 Site internet : http://www.ville-cremieu.fr	Du lundi au jeudi : de 9H à 12H et de 13H30 à 17H Le vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 16H Le samedi de 9H à 12H
MAIRIE DE LA TOUR DU PIN 6 place du Champ de Mars 38110 LA TOUR DU PIN Tél : 04 74 83 24 44 Fax : 04 74 97 15 05 Site internet : http://www.latourdupin.fr	Le Lundi de 13H30 à 17H, Du mardi au vendredi : de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H Le samedi : de 8h30 à 12H (fermé pendant les vacances scolaires)
MAIRIE DE LE PONT DE BEAUVOISIN 3 Bis avenue Gabriel Pravaz 38480 LE PONT DE BEAUVOISIN Tél : 04 76 37 00 10, Fax : 04 76 37 09 36 Site internet : http://www.mairie-pontdebeauvoisin38.fr	Les lundi / mardi / jeudi : 13H30 à 17H Les mercredi / vendredi : de 8H30 à 12H
MAIRIE DE L'ISLE D'ABEAU 12 rue Hôtel de Ville - BP 3 38080 L'ISLE D'ABEAU Tél : 04 74 18 20 00 Fax : 04 74 18 20 13 Site internet : http://www.mairie-ida.fr	du lundi au samedi matin : <u>UNIQUEMENT sur RDV</u>